|  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| ***Province*** | ***Législature*** | ***Session*** | ***Type de discours*** | ***Date du discours*** | ***Locuteur*** | ***Fonction du locuteur*** | ***Parti politique*** |
| Québec | 37e  | 1re  | Étude des crédits du ministère de l’Éducation | 9 juillet 2003 | M. Pierre Reid | Ministre de l’Éducation | PLQ |

**M. Reid :** M. le Président. Je voudrais commencer par souligner la présence des membres de mon cabinet et la présence également de plusieurs hauts fonctionnaires du ministère qui sont ici, aujourd'hui, pour m'aider à répondre aux questions de façon aussi complète que possible.

M. le Président, c'est avec plaisir et fierté que j'interviens pour la première fois à titre de ministre dans ce forum qu'est la commission de l'éducation. J'ai par contre eu l'occasion et l'honneur de comparaître devant cette commission alors que j'étais recteur. J'ai pu alors constater ce rôle essentiel qu'elle joue pour le développement de l'éducation au Québec. Lors de l'assermentation du Conseil des ministres, le premier ministre m'a confié la responsabilité de favoriser la réussite du plus grand nombre de nos élèves, de combattre le décrochage scolaire, d'aider les jeunes à décrocher leur rêve. L'avenir d'une société dépend pour une large part de sa capacité à relever le défi de la connaissance et de la compétence. Ce défi, j'entends le relever avec vigueur et détermination, car c'est de l'avenir de nos jeunes et du Québec dont il est question.

C'est dans cet esprit que j'aborde l'étude des crédits du ministère de l'Éducation. Le gouvernement fait de l'éducation une priorité, et il en sera ainsi pendant tout notre mandat. Cet engagement se vérifie aujourd'hui par une augmentation du budget de dépenses du ministère, et ce, même si l'État québécois fait face à une situation budgétaire extrêmement difficile. Les sommes consenties à l'éducation permettront d'assurer la qualité et l'accessibilité des services offerts aux jeunes Québécoises et Québécois. Contrairement au gouvernement précédent, nos engagements sont appuyés sur des bases financières réelles; nous ne travaillons pas avec de l'argent virtuel.

Le système d'éducation québécois actuel prend racine dans les années 1960. Il est né sous l'impulsion du gouvernement libéral de M. Jean Lesage. Depuis, nous pouvons nous réjouir d'une suite de grandes réussites. Ainsi, après avoir rattrapé des retards importants, les tests, tant canadiens qu'internationaux, placent nos élèves parmi les plus forts au Canada, et même dans le monde. Voilà qui est une source de grande fierté. De plus, en 2000, le taux d'obtention d'un diplôme d'études secondaires observé chez les élèves du Québec, quel que soit leur âge, a été de 85 %, soit huit points au-dessus de la moyenne observée pour l'ensemble des pays de l'OCDE. Le Québec est également l'un des États les plus performants quant à la proportion de jeunes d'une génération qui obtiennent un premier diplôme universitaire. Nous devons nous en réjouir. Nous devons souligner également la force de la recherche au Québec. En effet, les universités québécoises décernent 31 % de tous les doctorats au Canada et obtiennent 31 % de l'aide financière des conseils subventionnaires fédéraux. Évidemment, il est clair que ceci est au-delà de la pondération de la population que le Québec a au Canada. Autant de résultats dont nous devons tous être fiers également.

Toutefois, ces résultats plus que satisfaisants ne doivent pas occulter les problèmes qui se posent au système d'éducation québécois. Ainsi, depuis quelques années, proportionnellement moins de jeunes obtiennent un diplôme d'études secondaires. En 1995, 74 % des jeunes de moins de 20 ans obtenaient leur diplôme d'études secondaires, alors qu'en 2002 cette proportion chute à 68 %. Aussi, de moins en moins de jeunes poursuivent leurs études à l'enseignement supérieur. La proportion était de 63 % en 1995 contre seulement 59 % en 2002. Voilà qui est pour moi et pour le ministère une source de grande préoccupation.

Si la diplomation est stable à l'université, se situant autour des deux tiers depuis plusieurs années, elle tend à reculer au collégial. En effet, après l'atteinte d'un sommet, en 1999, avec un taux de 70,2 %, la diplomation collégiale se situe à 68,7 % en 2002. La situation est d'autant plus préoccupante que la diminution constatée en matière de scolarisation et de réussite à tous les ordres d'enseignement n'est pas un phénomène ponctuel. Nous allons nous attaquer en priorité à ces problèmes en accordant notamment une attention particulière à la situation des garçons qui réussissent moins bien et qui abandonnent davantage les études.

Je le disais plus tôt, le gouvernement du Québec fait de l'éducation une priorité, et cela se reflète dans le budget de dépenses du ministère de l'Éducation. En effet, il augmente de 398 millions de dollars pour atteindre près de 11,5 milliards, soit 3,6 % de plus que les sommes dépensées l'an dernier.

La hausse du budget des dépenses du ministère est accompagnée de deux mesures qui permettront de dégager des ressources financières supplémentaires, soit un changement aux modalités de déboursés du financement du transport scolaire et une modification à la règle de déboursés sur l'ajustement au réel de la variation des clientèles universitaires. Ces deux mesures rendent disponible un montant de 179 millions de dollars. Ce montant, ajouté à l'augmentation de 398 millions de dollars du budget des dépenses, permet au ministère de disposer de ressources additionnelles totales de 577 millions de dollars au regard de 2002-2003. Ainsi, par rapport aux sommes dépensées en 2002-2003, le réseau de l'enseignement primaire et secondaire bénéficiera d'une disponibilité financière additionnelle de 258 millions de dollars, celui du collégial, de 43 millions, et le système universitaire, de 158 millions.

De plus, nous conservons des mesures déjà engagées, qui ont des incidences positives et que les parents et les élèves souhaitent conserver. On parle notamment de la politique de l'adaptation scolaire, Agir tôt, et de la stratégie d'intervention, Agir autrement. Nous poursuivons aussi nos investissements pour l'achat de manuels scolaires adaptés aux nouvelles façons de faire. De plus, nous consacrerons 50 millions sur six ans pour la formation des enseignants, donc 50 millions supplémentaires à ce qui existe déjà, pour la formation des enseignants afin de tout mettre en place pour assurer le succès de la réforme au secondaire.

Le plan stratégique du ministère est présentement en préparation. Il sera rendu public au début de la prochaine année scolaire. Mais, déjà, nous pouvons en souligner les deux enjeux qui sont aussi les objectifs: un, l'accessibilité à des services éducatifs de qualité qui répondent aux besoins des Québécoises et des Québécois et, deuxième enjeu, une gouverne efficace du système qui prend appui sur la compétence, la responsabilisation et la concertation.

C'est en ayant toujours à l'esprit l'objectif de la réussite du plus grand nombre que j'entends lancer une réflexion en vue de recentrer le réseau de l'éducation sur sa raison d'être, soit l'élève, l'étudiante et l'étudiant. Notre modèle de gestion en sera un où la décentralisation joue un rôle-clé. Nous devons rapprocher la décision de l'action, c'est-à-dire de l'établissement d'enseignement.

Fondamentalement, je veux que les communautés s'approprient leurs écoles pour qu'elles deviennent non seulement un outil de haute qualité pour la formation, mais aussi un instrument de développement de la communauté. Cette volonté de donner plus de pouvoirs localement se reflétera aussi dans le cadre du renouvellement des conventions collectives où nous aurons une préoccupation particulière relativement à la prise en charge de l'organisation et de la vie scolaire par les acteurs locaux. Lors de ce renouvellement, nous porterons également une attention spéciale aux services offerts aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage pour qu'ils reçoivent un soutien mieux adapté à leurs besoins.

M. le Président, de grands défis attendent chacun des ordres d'enseignement, et je souhaite en faire un tour d'horizon. D'abord, en enseignement primaire et secondaire, je veux que les écoles du Québec deviennent plus que jamais des lieux d'apprentissage stimulants, solidement intégrés à leur communauté. J'ai participé récemment à une session de transfert d'expertises sur la réforme au secondaire, qui est venue confirmer la grande capacité de nos écoles à innover et leur volonté inébranlable d'adapter leurs pratiques aux besoins des élèves d'aujourd'hui.

La réforme de l'éducation est exigeante mais nécessaire. J'entends travailler à réunir toutes les conditions pour réussir sa mise en œuvre au secondaire. Trois éléments sont essentiels à son succès: une démarche d'appropriation, des mécanismes locaux de formation et la disponibilité de certains outils.

Premièrement, la démarche d'appropriation. J'ai présenté un nouveau calendrier, moins serré, de mise en œuvre de la réforme afin que son appropriation se fasse selon la progression des écoles. Elle se fera donc à des rythmes différents. Ainsi, la décision de passer au nouveau curriculum sera prise en tenant compte du degré de préparation de l'école et de ses enseignantes et de ses enseignants. L'appropriation, c'est une démarche, une démarche qui permettra aux écoles de donner à la réforme une couleur qui correspondra aux réalités de leur milieu.

Deuxièmement, la mise en place de mécanismes locaux de formation des personnes est aussi essentielle. Nous nous assurerons de l'accessibilité d'activités de formation pour le personnel concerné, tout particulièrement pour les enseignantes et les enseignants. Nous nous assurerons également que cette formation trouve une mise en pratique dans les activités quotidiennes et nous verrons à mettre en place un suivi permettant d'évaluer les impacts de la formation.

Troisièmement, pour que l'ensemble de la réforme soit en place dans les écoles secondaires en 2005-2006, certains outils indispensables seront mis à la disposition des acteurs de la réforme. Ces outils sont: le programme de formation du premier cycle du secondaire, la politique d'évaluation des apprentissages, le nouveau régime pédagogique qui fera l'objet d'une consultation au cours de la prochaine année scolaire, les nouvelles règles de sanction applicables en 2005-2006 et le matériel didactique. Le ministère travaille actuellement à la préparation des outils que nous jugeons nécessaires pour assurer le succès de la réforme.

Durant la prochaine année, conformément à nos engagements, nous préparerons le terrain en vue de la mise en œuvre, à compter de 2004-2005, d'importants changements pour favoriser la réussite du plus grand nombre d'élèves au primaire et au secondaire, dont: l'augmentation d'une heure et demie par semaine du temps d'enseignement au primaire, la mise en place de l'aide aux devoirs, la maîtrise du français et de l'apprentissage d'une deuxième ou d'une troisième langue, l'introduction de l'enseignement de l'anglais langue seconde dès la première année du primaire et l'ouverture des écoles secondaires au mentorat.

M. le Président, la formation professionnelle et technique sera aussi au cœur de notre action. Selon les prévisions d'Emploi-Québec, près de 640 000 emplois seront disponibles au Québec au cours des années 2002 à 2006. Le Québec n'a pas les moyens de se passer du talent et du goût de réussir de milliers de ses concitoyennes et concitoyens, surtout au moment où un nombre sans précédent de postes seront disponibles. Le gouvernement encouragera et valorisera l'inscription en formation technique et professionnelle, investira dans les programmes et favorisera les stages de formation.

Le ministère accélérera également la modernisation du contenu et des infrastructures des programmes de formation professionnelle et technique selon l'approche par compétences. Nous allons également œuvrer à renforcer la collaboration entre les écoles secondaires, les collèges et les universités d'une même région afin de créer un dynamisme nouveau en formation professionnelle et technique.

Par ailleurs, pour certaines personnes, l'insertion socioéconomique passe par l'acquisition de compétences aussi fondamentales que savoir lire, écrire, compter et par l'acquisition d'autres capacités essentielles au fonctionnement de notre société. C'est pourquoi le gouvernement entend accentuer les efforts pour rehausser la formation de base des adultes insuffisamment scolarisés en assurant un juste équilibre dans l'offre de formation, tant pour la formation de base et la préparation au marché du travail que pour l'exercice de la citoyenneté.

De plus, le gouvernement souhaite également faciliter l'intégration socioprofessionnelle des personnes immigrantes, notamment par la reconnaissance de leurs acquis et compétences qui constitue pour elles un enjeu crucial d'intégration sociale et économique.

M. le Président, à l'heure de l'économie du savoir, l'importance de disposer de systèmes universitaires qui permettent au Québec de réaliser son plein potentiel constitue un enjeu stratégique. Au cours de la prochaine année, je compte discuter de cet enjeu avec tous les partenaires concernés. Ainsi, le gouvernement tiendra une commission parlementaire sur la question du financement des universités. Cette commission abordera les différentes dimensions reliées à la qualité de l'enseignement en toile de fond, à l'accessibilité aux études et au financement du système universitaire dans la perspective de la mission d'enseignement, de recherche et d'innovation des universités. Les principes de responsabilisation, de décentralisation et d'autonomie qui guident le gouvernement actuel serviront de lignes directrices dans les échanges avec les partenaires.

La question des frais indirects de la recherche préoccupe également les universités. Il faut s'assurer que le gouvernement fédéral assume la totalité des frais indirects de la recherche universitaire qu'il soutient directement. Le gouvernement du Québec, pour sa part, compte financer la totalité des frais indirects découlant des subventions de recherche versées par les organismes agréés relevant du gouvernement du Québec.

À l'ordre de l'enseignement collégial, plusieurs questions feront l'objet d'un examen. La chute des clientèles, particulièrement en région, nous amènera à évaluer les mesures qui ont été mises en place pour soutenir les collèges. Du côté de la réussite, les modifications législatives auxquelles nous avons souscrit en décembre 2002 amèneront les collèges à une plus grande transparence dans leur planification et dans les résultats qu'ils atteindront à ce titre. Par ailleurs, le Conseil supérieur de l'éducation prépare un avis qui nous amènera à amorcer une réflexion sérieuse sur la structure des programmes conduisant au Diplôme d'études collégiales. Selon la teneur de l'avis qui me sera transmis par le Conseil, cette réflexion pourra être à l'origine de travaux importants et significatifs pour favoriser la réussite d'un plus grand nombre d'élèves à cet ordre d'enseignement.

Pour ce qui touche les centres collégiaux de transfert de technologie, notre objectif sera de poursuivre le développement du réseau des centres de manière à couvrir l'ensemble des régions. Cette opération se fera avec l'aide des éléments les plus dynamiques du réseau collégial, mais il faudra d'abord procéder à certains travaux avant de poursuivre le développement du réseau. Nous sommes d'avis que les centres doivent revenir à leur mission essentielle, c'est-à-dire mettre à profit l'expertise des enseignants et enseignantes des collèges au service des entreprises qui en ont besoin pour favoriser leur développement, particulièrement les PME. Ainsi, nous verrons à élaborer, en collaboration avec nos partenaires, une nouvelle approche qui verra à promouvoir un fonctionnement des centres en réseau. Nous fournirons ainsi à nos industries dites de faible technologie une attention et un soutien, quelle que soit leur localisation au Québec.

Par ailleurs, le ministère s'inscrira résolument dans les axes de gestion du gouvernement, notamment celui d'un gouvernement en ligne. Cette approche devient de plus en plus une réalité, à l'Aide financière aux études en particulier, grâce au vaste projet de refonte des systèmes que l'on nomme Contact - c'est le nom du projet. En effet, l'Aide financière aux études s'est engagée dans la voie de l'amélioration des services en ligne. Le nombre de demandes d'aide financière produites par Internet atteint 40,6 % en 2002-2003 et il continue de progresser de façon significative. De même, environ 95 000 étudiants et étudiantes ont consulté leur dossier sur Internet, pour un total d'environ 1 million de consultations en 2002-2003. Mentionnons que ce projet s'inscrit aussi dans la volonté de donner davantage d'autonomie aux partenaires, puisqu'il accordera des responsabilités accrues aux établissements d'enseignement en matière d'intervention auprès des étudiantes et des étudiants.

Enfin, toujours dans l'esprit du développement du gouvernement en ligne, le ministère amorcera des travaux en vue de mettre sur pied un portail éducation avec les réseaux d'éducation et les partenaires du ministère.

M. le Président, lorsque l'on investit comme nous nous sommes engagés à le faire pour les cinq prochaines années, il faut s'assurer que cet investissement repose sur des assises financières solides. Cette année en sera une de stabilisation. Nous en profiterons pour préparer la réalisation de nos engagements visant à favoriser la réussite du plus grand nombre de jeunes Québécoises et de jeunes Québécois. Nous accroîtrons l'autonomie locale, et ce, sans perdre de vue trois éléments fondamentaux. D'abord, il appartient à l'État de définir les grandes orientations qui guident le système d'éducation. Ensuite, en accordant une plus grande autonomie aux autorités locales, il est tout à fait légitime de s'attendre à une plus grande imputabilité de ces autorités envers la population qu'elles desservent. J'accorderai d'ailleurs une attention particulière au processus de reddition de comptes. Enfin, les personnes qui ont choisi d'enseigner ou de faire de la recherche, de même que les cadres académiques, doivent être au cœur des décisions prises par les établissements d'enseignement, puisque l'état de santé de ces écoles, de ces collèges, de ces universités fait également partie de leurs responsabilités professionnelles et sociales.

Tous nos travaux auront un seul et même objectif: répondre le plus efficacement possible aux besoins des élèves et des étudiants d'aujourd'hui. J'ai la conviction que tous les membres de cette commission sont animés du même désir de contribuer à la réussite du plus grand nombre et que leurs interventions seront empreintes de cette volonté. C'est certainement mon cas, M. le Président, et je vous remercie.